

Un troisième expert évoque des risques pour la santé humaine

© 30/01/2004 |  Terre-net Média

PARIS, 30 jan (AFP) - Un expert entendu par un juge chargé de l'enquête sur les causes de la surmortalité des abeilles en Midi-Pyrénées a évoqué les risques possibles pour la santé que pourrait présenter la molécule active de l'insecticide Régent TS, a-t-on appris vendredi de sources proches du dossier.

Comme le révèle Le Parisien de vendredi, le professeur de cancérologie Dominique Belpomme nommé en 2003 expert auprès de la mission interministérielle de lutte contre le cancer, a été entendu mercredi comme témoin par le juge Jean Guary de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Tout en soulignant l'absence "d'effets scientifiquement prouvés", le professeur a mis en garde contre les risques que cet insecticide et d'autres pourraient présenter pour la santé, a-t-on indiqué de même source.

Selon lui, la mort des abeilles liée au Régent TS est "un signe d'alarme" qui devrait entraîner le retrait du produit, a-t-on précisé.

Le professeur se serait également étonné, selon cette source, de l'absence d'études suffisantes - notamment concernant l'aspect sanitaire - sur ce produit avant sa mise sur le marché. Le médecin estime qu'il pourrait, en se stockant dans les tissus gras, entraîner une contamination du fœtus ou de l'enfant lors de l'allaitement.

Une expertise notifiée aux parties début janvier et réalisée par le professeur Jean-François Narbonne, expert en sécurité alimentaire, avait conclu que les risques pour l'homme et l'animal liés à l'utilisation du Régent TS avaient été sous-estimés de 1996 à 2003.

Evoquant des "accusations incompréhensibles", le chimiste BASF, qui fabrique le Régent TS, avait alors demandé au juge d'être placé sous le statut de "témoin assisté" qui permet d'avoir accès au dossier d'instruction et de se défendre.

